

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## ProOne Acryl Exterieur

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :

Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Dernière révision : 16-06-2022 V3

### 01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1. Identificateur de produit

Nom du produit : ProOne Acryl Exterieur 310 ml blanc  
Numéro d'article : 12017429  
Substance pure/mélange : mélange

#### 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : produit d'étanchéité  
Utilisations déconseillées : ne pas utiliser dans la production de jouets ou d'articles de puériculture.

#### 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BME Group Sourcing B.V.  
Walaardt Sacréstraat 405  
1117 BM Schiphol  
Pays Bas  
+31 (0)20 800 34 00  
info@pro-one.nl  
www.bme-group.com

#### 4. Numéro d'appel d'urgence

France: Orfila (France) : + 01 45 42 59 59  
Europa: 112

### 02 Identification des dangers

#### 1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux.

#### 2. Éléments d'étiquetage

##### A. Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux.

##### B. Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux.

##### C. Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 : contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT].  
Peut produire une réaction allergique. EUH210 : fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB : ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

### 03 Composition/informations sur les composants

#### 1. Substances

Sans objet.

#### 2. Mélanges

Nom chimique	EC No.	CAS No.	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Numéro d'enregistrement REACH
Titane (dioxyde de) 0.1 - < 1%	236-675-5	13463-67-7	[C]	-	-	-	01-2119489379-17-XXXX
Ethylène glycol 0.1 - < 1%	203-473-3	107-21-1	STOT RE 2 (H373) Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-	01-2119456816-28-XXXX
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 0.1 - < 1%	203-961-6	112-34-5	Eye Irrit. 2 (H319)	-	-	-	01-2119475104-44-XXXX
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 0.01 - < 0.05%	220-120-9	2634-33-5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Chronic 2 (H411)	Skin Sens. 1 :: C > = 0.05%	1	-	01-2120761540-60-XXXX
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] < 0.0015%	611-341-5	55965-84-9	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 2 (H310) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1C (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Eye Dam. 1 :: C > = 0.6% Eye Irrit. 2 :: 0.06% < = C < 0.6% Skin Corr. 1C :: C > = 0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06% < = C < 0.6% Skin Sens. 1 :: C > = 0.0015%	100	100	01-2120764691-48-XXXX

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] - Notes.

[C] - Composants dotés de limites d'exposition professionnelle et/ou de limites biologiques d'exposition professionnelle, nécessitant une surveillance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE ACRYL EXTERIEUR

## Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants.

Nom chimique	EC No.	CAS No.	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/ brouillard - mg/l	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/l	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	-	-	-	-	-
Ethylène glycol	203-473-3	107-21-1	500	-	-	-	-
2-(2-Butoxyethoxy)ethanol	203-961-6	112-34-5	-	-	-	-	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	220-120-9	2634-33-5	670	-	0.25	-	-
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	611-341-5	55965-84-9	100	87.12	0.33	-	-

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration > = 0,1% (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

## Notes

Voir la section 16 pour plus d'informations.

Nom chimique	Notes
Titane (dioxyde de) - 13463-67-7	V, W, 10
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] - 55965-84-9	B

## 04 Premiers secours

### 1. Description des premiers secours

#### A. Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

#### B. Inhalation

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Transporter la victime à l'air frais.

#### C. Contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

#### D. Contact avec la peau

En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau avec de l'eau et du savon.

#### E. Ingestion

Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

### 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : aucune information disponible.

### 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin : traiter les symptômes.

## 05 Mesures de lutte contre l'incendie

### 1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : aucune information disponible.

### 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique : aucune information disponible.

Produits de combustion dangereux :

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers : les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## 06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes : utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage : recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires : nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE ACRYL EXTERIEUR

## 07 Manipulation et stockage

### 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger : mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène : manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation : protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée : ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35°C.

### 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : produit d'étanchéité.

Mesures de gestion des risques (RMM) : Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations : respecter la fiche de données techniques.

## 08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable.

Nom chimique	Union européenne	France
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> *	VLEP 8h: 20 ppm VLEP 8h: 52 mg/m <sup>3</sup> VLEP court terme: 40 ppm VLEP court terme: 104 mg/m <sup>3</sup> Peau
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	VLEP 8h: 10 mg/m <sup>3</sup>
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	TWA: 10 ppm TWA: 67.5 mg/m <sup>3</sup>	VLEP 8h: 10 ppm VLEP 8h: 68 mg/m <sup>3</sup> VLEP court terme: 15 ppm VLEP court terme: 101.2 mg/m <sup>3</sup>

Niveau dérivé sans effet (DNEL):

Aucune information disponible.

### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

#### Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>

#### Ethylène glycol (107-21-1)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	106 mg/kg pc/jour
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	35 mg/m <sup>3</sup>

#### Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	6.81 mg/m <sup>3</sup>
Travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.966 mg/kg pc/jour

### Niveau dérivé sans effet (DNEL)

#### Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour

#### Ethylène glycol (107-21-1)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	53 mg/kg pc/jour
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	7 mg/m <sup>3</sup>

#### Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.345 mg/kg pc/jour

Predicted No Effect Concentration (PNEC):

Aucune information disponible.

### Concentration prévisible sans effet (PNEC)

#### Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce - intermittent	0.193 mg/l

#### Ethylène glycol (107-21-1)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	10 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	37 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	3.7 mg/kg de masse sèche
Terrestre	1.53 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	199.5 mg/l

#### Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)

Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	4.03 µg/l
Eau de mer	0.403 µg/l
Afvalwaterbehandelingsinstallatie	1.03 mg/l
Sédiments d'eau douce	49.9 µg/l
Sédiments marins	4.99 µg/l
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche

## 2. Contrôles de l'exposition

### A. Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

### B. Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches.

### C. Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection adaptés.

### D. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE ACRYL EXTERIEUR

## 09 Propriétés physiques et chimiques

### 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect	Pâte
Couleur	Voir la section 1 pour plus d'informations
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs
Point de fusion/point de congélation	= 0°C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	= 100°C
Flammabilité	Aucune donnée disponible
<i>Limites d'inflammabilité dans l'air</i>	
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	7-9
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	> 21 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité apparente	Aucune donnée disponible
Densité de liquide	1.57
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
<i>Caractéristiques des particules</i>	
Granulométrie	Aucune information disponible
Distribution granulométrique	Aucune information disponible

### 2. Autres informations

#### Teneur en COV (%)

#### A. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet.

#### B. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible.

## 10 Stabilité et réactivité

### 1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques : aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : aucun(e).

### 3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 4. Conditions à éviter

Ne pas congeler.

### 5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

## 11 Informations toxicologiques

### 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Informations sur le produit

#### A. Inhalation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### B. Contact oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### C. Contact avec la peau

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### D. Ingestion

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### E. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune information disponible.

### F. Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants:

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Titane (dioxyde de)	> 10000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 5000 mg/kg (Rattus)	= 5.09 mg/l (Rattus) 4h
Ethylène glycol	ATE 500 mg/kg	= 10600 mg/kg (Rattus) = 9530 µL/kg (Oryctolagus cuniculus)	> 2.5 mg/l (Rat) 6h
2-(2-Butoxyéthoxy) éthanol	> 5660 mg/kg (Rattus)	= 2700 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	-
Benzisothiazoline-3-one (BIT)	= 670 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	ATE = 0.25 mg/l
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	-	LD50 = 87.12 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	= 0.33 mg/l (Rat) 4h

### G. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai no. 404 : effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)	Non irritant

### H. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai no. 405 : effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Oeil	Non irritant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE ACRYL EXTERIEUR

## I. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### *Titane (dioxyde de) (13463-67-7)*

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
OCDE, essai no. 406 : sensibilisation cutanée	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
OECD test no. 429 : skin sensitisation : local lymph node assay	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## J. Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## K. Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## L. Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## M. STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## N. STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## O. Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 2 Informations sur d'autres dangers

### A. Propriétés perturbatrices endocrinien

Aucune information disponible.

### B. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12 Informations écologiques

### 1. Toxicité

Écotoxicité.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96 h) > 10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	-	-	-	-
Ethylène glycol 107-21-1	EC50: 6500 - 13000 mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h = 16000 mg/L (Poecilia reticulata static)	EC50 = 10000 mg/L 16 h EC50 = 620 mg/L 30 min EC50 = 620.0 mg/L 30 min	EC50 = 46300 mg/L (48h, Daphnia magna)	-	-
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	EC50: > 100 mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 = 1300 mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50 = 2850 mg/L (24h, Daphnia magna) EC50 >100 mg/L (48h, Daphnia magna)	-	-
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	EC50 3 h 13 mg/l (activated sludge) (OECD 209)	LC50 (96 h) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006	-	EC50 (48h) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202	1	-
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	EC50 (72h) = 0.048 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	EC50 (96h) = 0.22 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 211)	-	EC50 (48h) = 0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100	100

## 2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### *Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9)*

Méthode	Blootstellingsduur	Waarde	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO <sub>2</sub> (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation	N'est pas facilement biodégradable

## 3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : informations sur les composants.

Nom chimique	Coefficient de partage
Ethylène glycol	-1.36
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	1
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	0.7
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	0.7

## 4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

## 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Titane (dioxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas.
Ethylène glycol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas.
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas.
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB.
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB.

## 6. Propriétés perturbatrices endocrinie

Aucune information disponible.

## 7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE ACRYL EXTERIEUR

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### 1. Méthodes de traitement des déchets

#### A. Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer conformément aux réglementations locales.

#### B. Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

#### C. Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

#### D. Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## 14 Informations relatives au transport

Remarque : protéger contre le gel.

### 1. Transport terrestre (ADR/RID)

#### A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

#### B. Nom d'expédition

Non réglementé

#### C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

#### D. Groupe d'emballage

Non réglementé

#### E. Dangers pour l'environnement

Sans objet

#### F. Dispositions spéciales

Aucun(e)

### 2. IMDG

#### A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

#### B. Nom d'expédition

Non réglementé

#### C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

#### D. Groupe d'emballage

Non réglementé

#### E. Polluant marin

NP

#### F. Dispositions spéciales

Aucun(e)

#### G. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Sans objet

### 3. Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

#### A. Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

#### B. Nom d'expédition

Non réglementé

#### C. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

#### D. Groupe d'emballage

Non réglementé

#### E. Dangers pour l'environnement

Sans objet

#### F. Dispositions spéciales

Aucun(e)

## 15 Informations relatives à la réglementation

### 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006).

- SVHC : substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $> 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

- EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation : ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	CAS No	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	55.

- Par CAS 112-34-5 à usage restreint dans les produits en aérosol vendus au grand public. Les produits destinés au grand public avec un niveau supérieur à 3% doivent être étiquetés «Ne pas utiliser dans les équipements de pulvérisation de peinture».

- Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV : ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

- Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR) : contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique.

- Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : sans objet.

- Polluants organiques persistants : sans objet.

### Réglementations nationales

- Maladies professionnelles (R-463-3, France).

Nom chimique	Numéro RG, France
Éthylène glycol 107-21-1	RG 84 RG 5, RG 14, RG 15, RG 15bis, RG 20bis
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol 112-34-5	RG 84
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5	RG 65

## 2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (régistrants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil  $> 10\text{ tpa}$ . Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange.

## 16 Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité.

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3 :

H301 : Toxique en cas d'ingestion

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H310 : Mortel par contact cutané

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE ACRYL EXTERIEUR

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H315 : Provoque une irritation cutanée  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  
H330 : Mortel par inhalation  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Notes affectées à une entrée

**Note B:** Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration.

**Note V:** Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

**Note W:** On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.

## Notes relatives à la classification et à l'étiquetage des mélanges

**Note 10:** La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1% ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique ≤ 10 µm.

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour l'autorisation :

PBT : Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB : Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC : Catalogue européen des déchets

LOW : List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/>)

environment/waste/framework/list.htm)

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA : International Air Transport Association

OACI : ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG : International Maritime Dangerous Goods

RID : Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

## Légende section 8 : contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA : moyenne pondérée en temps

AGW : valeur limite d'exposition professionnelle

Plafond : valeur limite maximale

STEL : limite d'exposition à court terme

BGW : valeur limite biologique

\* : désignation « peau »

## Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

## Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

- Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
- European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA\_RAC)
- European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA\_API)
- EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
- Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
- International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
- National Institute of Technology and Evaluation (NITE)
- NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
- Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
- Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
- Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ PRO ONE ACRYL EXTERIEUR

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans ce document ont pour but d'informer nos clients. Elles sont données à titre indicatif et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Nous ne sommes pas responsables des dommages (directs ou indirects) résultant de l'utilisation du produit présenté dans ce document. Il incombe à l'utilisateur d'effectuer tous les essais nécessaires pour s'assurer que le produit convient au mode d'application. Nous n'avons aucune influence sur le mode d'application du produit et sur les conditions de stockage et de transport. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour la présence éventuelle d'erreurs (de composition) et d'omissions. Ce document annule les versions précédentes.

Scan pour la  
page produit



**ProOne**

[www.pro-one.eu](http://www.pro-one.eu)

Rev. 01\_05\_2023